

Jean Paul PELOTTE  
Commissaire enquêteur  
19 rue des Villas  
19100 Brive la Gaillarde

**Modifications du PLU de la commune de TREIGNAC**  
**Enquête publique**  
**N° E23000025/87**

---

Objet : Enquête publique relative à plusieurs modifications du Plan Local d'Urbanisme de la commune de TREIGNAC comprenant :

- la révision allégée n°2 visant à étendre la zone Ub sur le secteur de Coudert, entraînant le reclassement de 1500 m<sup>2</sup> de zone agricole
- la modification n°1 visant à créer un STECAL Nhp sur le village de la Veyrière, dans le but de permettre la réalisation d'une construction sur 700 m<sup>2</sup> de terrain
- la modification n°2 visant à créer un STECAL Ah sur le village de Mauranges, dans le but de permettre la réhabilitation d'une habitation en ruine
- la modification n°3 visant à créer un STECAL Nh sur le village de Ponchéral, dans le but de permettre la réalisation d'une construction sur 2000 m<sup>2</sup> de terrain

Destinataires :

Monsieur Philippe JENTY Président de la Communauté de Communes Vézère  
Monédières Millesources

Pour information : Madame Sandrine DELAMOUR

---

Date : 1<sup>er</sup> Juin 2023

**Procès verbal de synthèse**

**Réunions préparatoires**

Une première réunion préparatoire s'est tenue dans les locaux du Bureau d'Etudes DEJANTE, à l'initiative du Commissaire enquêteur, le 14 Avril 2023, avec la présence de Mr DUBOIS en charge de l'opération

Une seconde réunion préparatoire s'est tenue au service urbanisme de la CCV2M, à l'initiative de la CCV2M et de moi-même, le 18 Avril 2023, avec la présence de Mme DELAMOUR responsable du service Urbanisme et Habitat, puis s'est poursuivie en Mairie

de TREIGNAC en présence de Monsieur Gérard COIGNAC Maire de la Commune. S'en est suivi la visite des différents sites concernés par les modifications

### **Concertation préalable**

- S'est réalisée auprès de la MRAe dans le cadre de l'examen au cas par cas qui a rendu des avis conformes de non soumission des dossiers à une évaluation environnementale
- S'est réalisée auprès de la population conformément à la délibération communautaire du 13 Décembre 2021

### **Information des PPA et PPC (Personnes Publiques Associées et Partenaires Publics Consultés)**

Concernant la révision allégée n° 2,

Par mail en date du 9/02/2023 la CCV2M / Bureau d'études DEJANTE a invité les PPA / PPC à participer à une réunion d'examen conjoint du projet, organisée le 14/03/2023 et transmis les documents de présentation de la révision allégée du PLU de Treignac concernant le secteur de Coudert de la commune de Treignac comprenant :

- Lettre d'invitation à l'examen conjoint du projet
- l'avis de la MRAE
- les délibérations du Conseil Communautaire en date :
  - du 13/12/2021 prescrivant la révision allégée du PLU,
  - du 03/02/2023 décidant la non évaluation environnementale
  - du 03/02/2023 faisant le bilan de la concertation et l'arrêt de la révision)
- la notice de présentation établie par le B.E. DEJANTE

Ces documents ont été remis ou envoyés à :

- Préfecture de la Corrèze
- Direction Départementale des Territoires
- Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Corrèze (CDPENAF)
- Conseil Départemental de la Corrèze (CD)
- Parc Naturel Régional des Millevaches en Limousin (PNRML)
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze (CCI)
- Agence Régionale de la Santé (ARS)
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Corrèze (CAUE)
- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Corrèze (UDAP)
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Chambre des métiers et de l'artisanat de la Corrèze
- Chambre d'agriculture
- Région Nouvelle Aquitaine
- Mairie de Chamberet, de St Hilaire les Courbes, de Soudaine-Lavinadère, de Lestards, de Veix et d'Affieux

### Concernant les modifications simplifiées n° 1, n° 2, n° 3,

la CCV2M a notifié par mail en date du 08/02/2023 envoyé le 09/02/2023, au même PPA / PPC mentionnées ci-avant, les dossiers comprenant :

- le courrier d'accompagnement du 8 février 2023
- les avis de la MRAE
- les délibérations de son Conseil Communautaire en date :
  - du 13 Décembre 2021 prescrivant la modification n°1 du PLU
  - du 19 septembre 2022 prescrivant la modification n° 2 du PLU
  - du 19 septembre 2022 prescrivant la modification n° 3 du PLU
- de la Commune de Treignac
- les notices de présentation avec les règlements graphiques modifiés

Par courrier 25 Avril 2023 la CCV2M a informé ces partenaires que l'enquête publique de cette modification se déroulerait du 15 Mai 2023 au 31 Mai 2023. et les a invité à lui faire part de leurs éventuelles observations avant la clôture de l'enquête.

### Information du public (habitants)

Le public a été informé par :

- Affichage à la CCV2M des délibérations du Conseil Communautaire en date du 13 Décembre 2021, du 19/09/2022 et 03/02/2023 décidant les modifications du PLU
- Affichage en Mairie de Treignac et sur panneau numérique de la Commune, de l'information d'enquête publique sur le Projet de modifications du PLU .
- Affichage en Mairie (panneau d'affichage électronique) et à la CCV2M de l'affiche règlementaire annonçant l'enquête publique
- Affichage d'un panneau d'information reprenant les éléments ci-avant, sur les sites concernés par les modifications. le Site internet de la CCV2M à compter du 25/04/2023
- le Site internet de la Commune à compter du 25/04/2023
- deux (2) publications dans le journal « La Vie Corrézienne » datées du 28/04/2023 et du 19/05/2023
- deux (2) publications dans l'hebdomadaire « La Montagne » datées du

## **Réunions préparatoires et visite des lieux**

Comme précisé ci-avant, la première réunion préparatoire tenue dans les locaux du Bureau d'Etudes DEJANTE, le 14 Avril 2023, avec Mr DUBOIS, en charge de l'opération, avait pour objet de prendre connaissance du dossier, des différentes modifications et leur raison d'être, de la démarche, du travail réalisé, des réflexions menées pour l'aboutissement du document et d'apporter des réponses aux questions soulevées par le Commissaire Enquêteur .

La seconde réunion tenue le 18 Avril 2023 dans les locaux de la CCV2M avec la présence de Mme DELAMOUR , avait pour objet la préparation de l'enquête publique, puis s'est poursuivie en Mairie de TREIGNAC avec la présence de Monsieur Gérard COIGNAC Maire de la Commune.

Au cours de ces réunions, les modifications du PLU ont été présentées et l'organisation de l'enquête précisée, en particulier :

- la composition du dossier d'enquête
- les conditions matérielles de déroulement de l'enquête (consultation du dossier d'enquête et du registre, dates et lieu des permanences, etc)
- les conditions de procédure (délibérations, arrêtés, publicité, affichage, etc)
- les raisons de ces modification et leur intérêt pour la Commune

Madame Sandrine DELAMOUR, Responsable du service Urbanisme et Habitat, a fourni au Commissaire Enquêteur divers renseignements et documents nécessaires.

A l'issue de cette réunion, monsieur la Maire Gérard COIGNAC m'a fait visiter les différents secteurs concernés par les modifications du PLU.

## **Dossier d'enquête**

La procédure engagée par la CCV2M porte sur 4 modifications du PLU et comprend 2 dossiers ( 1 dossier pour la révision allégée n° 2 et 1 dossier pour les modifications n° 1, 2, 3 )

Chaque dossier d'enquête est composé de 3 parties :

### **Pour la révision allégée n° 2 :**

#### **1ère partie : Pièces administratives**

- Délibération datée du 13 Décembre 2021 du Conseil Communautaire décidant de modifier le PLU sur le secteur concerné par la modification
- Avis conforme, daté du 21 Novembre 2022, rendu par la MRAE relatif au projet de modification concerné et précisant l'absence de nécessité de réaliser son évaluation environnementale
- Délibération datée du 03 Février 2023 du Conseil Communautaire décidant de ne pas soumettre le projet de la modification concernée du PLU de la commune de Treignac à l'évaluation environnementale suite à la réception de l'avis de l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas ad hoc
- Délibération datée du 3 Février 2023 du Conseil Communautaire tirant le

- bilan de la concertation préalable et arrêtant le projet de la modification concernée du PLU sur le secteur concerné par la modification
- Courrier de la CCV2M demandant au Président du TA de Limoges la désignation d'un commissaire enquêteur
  - Communication de la décision du TA désignant le commissaire enquêteur
  - Arrêté du Président prescrivant l'enquête publique sur les projets de modification du PLU sur le secteur concerné (Arrêté n° 18 du 24/04/2023)

## **2<sup>ème</sup> partie : Pièces techniques**

Notice de présentation pour la modification concernée exposant :

- 1) Cadre réglementaire
- 2) Présentation du site et de son contexte réglementaire
- 3) Etude environnementale du site
- 4) L'évolution du PLU envisagé
- 5) Prise en compte des enjeux des documents supra-communaux et des orientations du PLU opposable
- 6) Conclusion

## **3<sup>ème</sup> partie : Pièces graphiques**

- Cartographie générale de la commune de Treignac à l'échelle 1/5000
- Cartographie de la partie Nord de la commune de Treignac à l'échelle 1/2500
- Cartographie de la partie Sud de la commune de Treignac à l'échelle 1/2500

## **Documents remis au Commissaire Enquêteur**

- Copie de l'arrêté prescrivant l'enquête publique
- Copie du courrier type adressé aux PPA (Partenaires Publics Associés) et aux PPC (Partenaires Publics Consultés)
- Copie mail d'information des PPA / PPC du démarrage de l'enquête
- Certificat d'affichage à la CCV2M de la délibération du conseil communautaire du 21 Décembre 2021
- Certificat d'affichage en Mairie et à la CCV2M de l'affiche d'information de l'enquête publique
- Certificat d'affichage sur le site, de l'affiche d'information de l'enquête publique
- Capture d'écran du site internet de la Commune
- Capture d'écran du site internet de la CCV2M
- Exemplaire de l'affiche apposée en Mairie, à la CCV2M, et sur le site concerné, portant à la connaissance du public l'Arrêté du Maire prescrivant l'enquête publique sur le Projet de modification du PLU sur le secteur concerné
- Avis de parution dans le journal « La Vie Corrézienne » daté du 28 Avril 2023 et du 19 Mai 2023
- Avis de parution dans l'hebdomadaire « La Montagne » daté du 28 Avril 2023 et du 19 Mai 2023

## Pour les modifications n° 1, 2, 3 :

### **1ère partie : Pièces administratives**

- Délibérations datées du 13/12/2021 et 19/09/2022 du Conseil Communautaire décidant de modifier le PLU sur les secteurs concernés par les modifications
- Avis conforme, daté du 21 Novembre 2021, rendu par la MRAE relatif au projet de modification concerné et précisant l'absence de nécessité de réaliser son évaluation environnementale
- Délibération datée du 03 Février 2023 du Conseil Communautaire décidant de ne pas soumettre les projets de modifications concernées du PLU de la commune de Treignac à l'évaluation environnementale suite à la réception de l'avis de l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas ad hoc
- Courrier de la CCV2M demandant au Président du TA de Limoges la désignation d'un commissaire enquêteur
- Communication de la décision du TA désignant le commissaire enquêteur
- Arrêté du Président prescrivant l'enquête publique sur les projets de modification du PLU sur les secteurs concernés

### **2ème partie : Pièces techniques**

Notice de présentation pour chaque modification concernée exposant :

- 1) Cadre réglementaire
- 2) Présentation du site et de son contexte règlementaire
- 3) Etude environnementale du site
- 4) L'évolution du PLU envisagé
- 5) Prise en compte des enjeux des documents supra-communaux et des orientations du PLU opposable
- 6) Conclusion

### **3ème partie : Pièces graphiques**

- Cartographie générale de la commune de Treignac à l'échelle 1/5000
- Cartographie de la partie Nord de la commune de Treignac à l'échelle 1/2500
- Cartographie de la partie Sud de la commune de Treignac à l'échelle 1/2500

### **Documents remis au Commissaire Enquêteur**

- Copie de l'arrêté prescrivant l'enquête publique
- Copie du courrier type adressé aux PPA (Partenaires Publics Associés) et aux PPC (Partenaires Publics Consultés)
- Copie mail d'information des PPA / PPC du démarrage de l'enquête
- Certificat d'affichage à la CCV2M des délibérations du Conseil Communautaire en date du 13 Décembre 2021 et du 19 Septembre 2022
- Certificat d'affichage en Mairie et à la CCV2M de l'affiche d'information de l'enquête publique

- Capture d'écran du site internet de la Commune
- Capture d'écran du site internet de la CCV2M
- Exemple de l'affiche apposée en Mairie, à la CCV2M, et sur les sites concernés, portant à la connaissance du public l'Arrêté du Maire prescrivant l'enquête publique sur les Projets de modification du PLU sur le secteur concerné
- Avis de parution dans le journal « La Vie Corrézienne » daté du 28 Avril 2023 et du 19 Mai 2023
- Avis de parution dans l'hebdomadaire « La Montagne » daté du 28 Avril 2023 et du 19 Mai 2023.

### **Déroulement de l'Enquête Publique**

L'enquête publique a été ouverte le 15 Mai 2023 à 9h00 avec mise à disposition à la Mairie de Treignac place de la Halle, du dossier d'enquête et du registre d'enquête.

Elle a été clôturée le 31 Mai 2023 à 18h00.

Deux permanences ont été assurées à la Mairie de Treignac :

Le Samedi 20 mai de 9H00 à 12H00

Le Mercredi 31 mai de 14H30 à 18H00.

Au cours de ces permanences, le Commissaire enquêteur a reçu Sept (7) personnes/couples.

Toutes les personnes reçues ont fait part d'observations orales au Commissaire Enquêteur, ont mentionné sur le registre leur nom et adresses ainsi que le site concerné, complété pour certain par une synthèse de leurs propos et mentionné qu'elles feraient parvenir par mail ou courrier leurs remarques.

Quatre (4) courriers ont été adressés à l'intention du commissaire enquêteur.

Six (6) observations ont été déposées à l'adresse mail de la CCV2M : [contact@ccv2m.fr](mailto:contact@ccv2m.fr)

L'enquête s'est déroulée sans incident, dans la plus grande courtoisie.

### **Avis des PPA et des PPC**

Sur les différents avis sollicités auprès des Personnes Publiques Associées et des Partenaires Publics Concertés:

21 entités ont été consultées , 10 ont donné leur avis concernant d'une part les modifications n°1 n°2 n°3 du PLU et d'autre part, 7 concernant la révision allégée n°2 du PLU

Avis de la Préfecture / DDT

La Direction Départementale des Territoires a émis un avis défavorable concernant la révision allégée n°2 sur le secteur de Coudert.

Par courrier en date du 30 Mars 2023, Monsieur le Président de la Communauté de Commune a tenu à préciser certains éléments concernant le site concerné par la modification projetée.

Après analyse, Monsieur Le Préfet a validé la faisabilité de cette révision allégée n°2 et donné un avis favorable pour les autres modifications avec les réserves formulées par la CDPENAF

Toutes les observations orales et écrites (courriers et mails) et tous les Avis des PPA/PPC sont recensées dans le document joint (PV de communication des Avis et Observations recueillis)

Conformément à l'article R 123-18 du code de l'environnement, je vous demande de bien vouloir m'adresser sous 15 jours au plus tard, suivant la réception de ce procès-verbal, vos observations éventuelles en réponse au regard de chacun des points soulevés et des avis des PPA

Document rédigé le 02 Juin 2023

Jean Paul PELOTTE  
Commissaire enquêteur

